

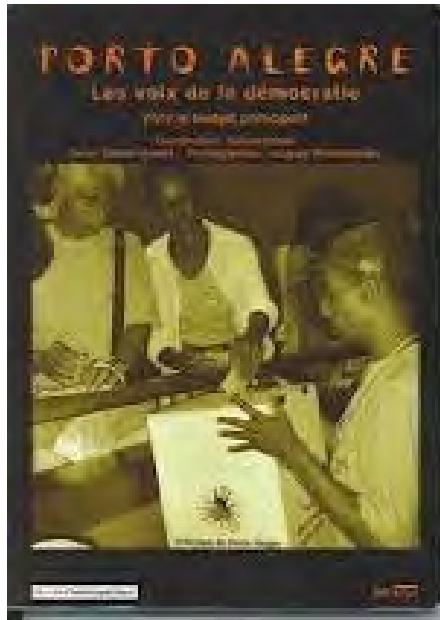
BUDGET - Exercice 2013

**MISE EN PLACE DES BUDGETS
PARTICIPATIFS**



Budgets participatifs : définition

- Le budget participatif est un processus par lequel la population contribue à définir une partie de la destination des ressources publiques.
- C'est un outil de participation à la décision publique.



HISTORIQUE

- Les budgets participatifs sont nés au Brésil en 1988 à Porto Alegre.
- Ils se sont exportés dans plusieurs régions du monde notamment en Europe.
- En fonction des cultures et des pratiques ils donnent naissance à des déclinaisons diverses:
ex : les jury citoyens
Allemagne

3 conditions indispensables :

1 . Une volonté politique et des objectifs clairs

- Responsabiliser les habitants
- Créer du lien social
- Donner le souci de l'intérêt général
- Ne pas faire « Pour » mais « Avec » les citoyens
- Renforcer les liens entre élus et citoyens

2. Des ressources à redistribuer

- Un montant suffisamment conséquent pour permettre des réalisations concrètes.
- Une meilleure compréhension des finances locales et de leurs limites.
- entre 1 et 10 % du budget d'investissement travaux dans les quartiers.

3. Une mobilisation des habitants

- Adapter la méthodologie au contexte territorial
- Former la population aux principes budgétaires
- Définir des règles précises et le rôle de chacun des acteurs ainsi que le circuit décisionnaire
- Faire participer les 3 groupes d'acteurs (Habitants, élus et techniciens)

Villes	Missions confiées
<p>MORSANG/ORGE</p> <p>Budgets participatifs de quartier</p>	<p>Jusqu'en 2010 : 20 % du budget d'investissement divisés par le nombre de quartiers (8)</p> <ul style="list-style-type: none"> -Chaque début d'année les priorités du quartier sont examinées en réunion et la somme est allouée à ces priorités. -Lorsqu'il s'agit d'un gros chantier, la réalisation se fait sur 2 ans. <p>2011 : l'agglomération du Val d'Orge accorde désormais 6,5 Millions d'Euros. Une coordination des CQ s'est créée pour travailler sur des programmes pluriannuels.</p>
<p>PARIS 12^e</p> <p>Budgets participatifs</p>	<p>En 2012, 10% du budget d'intérêt local (127 500€).</p> <ul style="list-style-type: none"> -Constitution d'un groupe de travail inter quartiers ayant pour but de choisir parmi 12 opérations qui leur étaient soumises. -Il est prévu pour 2013 de renouveler cette opération mais sur des choix émanant des quartiers.

Villes	Missions confiées
<p>Saint Denis</p> <p>Budgets Participatifs</p>	<p>En avril, en réunion de quartier des habitants volontaires sont désignés comme délégués. Ils sont les représentants des habitants auprès des élus et des services.</p> <p>En mai, des demandes sont exprimées par les citoyens en réunions publiques.</p> <p>En juin, la ville étudie la faisabilité des propositions (technique et budget). De septembre à décembre la ville et les délégués procèdent aux arbitrages budgétaires.</p>



La Roche/Yon

Enveloppes de quartier

Existent depuis 29 ans.

Budget 2013 : 366 000 €.

Deux réunions avec les habitants, présidées par l'élu de quartier,

- La première permet d'exprimer les souhaits, les projets, les besoins et les demandes ;

- la seconde réunion fixe les choix des projets retenus.

- Dans l'intervalle, les services municipaux auront chiffré les demandes formulées afin que les habitants disposent de critères concrets, mais la décision finale appartient aux habitants. Les travaux sont votés en Conseil municipal et réalisés au cours de l'année.



les
ULIS



GRIGNY (69)

Budgets participatifs

25% du budget d'investissement.

- Les propositions sont faites directement sur le site de la ville ou via les conseils de quartier.
- Après discussion au sein de chacune des instances, des rapporteurs vont défendre les projets durant une grande soirée publique de « mise aux voix » des propositions durant laquelle seront attribuées des notes de priorité. A : prioritaire, B : nécessaire, C : à l'étude, D : en suspens, E : rejetée.
- Les projets retenus sont ensuite votés en conseil municipal.

Propositions pour les Ulis

Budgets participatifs

- Montant attribué 200 000 € pour les quatre conseils de quartiers.
- Des projets discutés et proposés à partir des conseils de quartiers.
- Des études de faisabilité et des chiffrages réalisés par les services techniques.
- Une décision finale votée par le conseil municipal.

BUDGET ANIMATION DES INSTANCES

- CONSEIL DES JEUNES : 10 000 € (formation, déplacements , animations, organisation, etc...)
- CONSEIL DES AINES : 500 € pour couvrir les frais de déplacement et de recherche dans le cadre des travaux des groupes de travail
- CONSEIL DES RESIDENTS ETRANGERS : 2500 € pour les animations, sorties et frais de déplacement dans le cadre de notre adhésion au CoFraCir
- CONSEILS DE QUARTIERS : 600 € par conseil de quartier pour les animations.